

AVIS AU PUBLIC

**Communauté de Communes du Plateau de
Lannemezan**

-
Commune de Lannemezan

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération du 16 juin 2026 le Conseil Communautaire a délibéré sur les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Lannemezan.

Afin que le public puisse prendre connaissance du projet et le cas échéant faire des remarques, les dispositions suivantes seront mises en œuvre **du 20 juillet 2026 au 20 août 2026** :

- Mise à disposition d'un dossier portant sur le projet de modification déposé à la Communauté de Communes et à la mairie de Lannemezan pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Mise en ligne sur le site internet de la CCPL et de la mairie du projet.
- Information dans la presse locale et départementale au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Information sur les panneaux d'affichage municipaux de la ville de Lannemezan.